Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-287600027-20250402-2025DEL25-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/04/2025

DÉLIBÉRATION N°2025-DEL-25

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MARS 2025

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-huit mars deux-mille-vingt-cinq à 15h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24 Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Christine LEDUN, Julie LESAGE, Claude LEUMAIRE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Emilie RAVACHE, Françoise UNDERWOOD ; Messieurs Christophe BOUILLON, Jean CHOMANT, Bastien CORITON, Jean-François MAYER, Pierre PELTIER, François ROGER et Jean-Claude WEISS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Monsieur Pierre PELTIER)
- Madame Claudine BRIFFARD (pouvoir à Monsieur Christophe BOUILLON)
- Monsieur Patrick CALLAIS (pouvoir à Madame Claude LEUMAIRE)
- Monsieur Éric HERBET (pouvoir à Monsieur François ROGER)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Madame Anne-Emilie RAVACHE)
- Madame Blandine LEFEBVRE (pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS)
- Monsieur François TIERCE (pouvoir à Monsieur Jean CHOMANT)

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK
- Monsieur Martial OBIN

OBJET : RESEAU DES SECRETAIRES GENERAUX DE MAIRIE – LANCEMENT ET ANIMATION - AUTORISATION

- **Vu l'article L452-34 du Code général de la fonction publique,**
- **Vu le décret n°87-1103 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois de secrétaires de mairie,**
- **Vu le décret n°87-1104 du 30 décembre 1987 portant échelonnement indiciaire applicable aux secrétaires de mairie,**

- **Vu le décret n°2001-1197 du 13 décembre 2001 modifiant le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux et le décret n°87-1103 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des secrétaires de mairie organisant l'intégration progressive des secrétaires de mairie dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux,**

- **Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux),**

- **Vu la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie,**

- **Vu la délibération n°2024-DEL-61 du 27 septembre 2024 prévoyant l'organisation du réseau des secrétaires généraux de mairie,**

- **Vu la délibération n°2025-DEL-03 du 27 janvier 2025 adoptant le budget primitif principal et prévoyant le recrutement d'un(e) référent(e) pour les secrétaires de mairie, à compter du 1er avril 2025,**

Monsieur le Président cède la parole à Marie-Françoise LOISON, 2eme Vice- Présidente, qui rappelle que lors de sa séance du 27 septembre dernier, le Conseil d'Administration a autorisé la création du réseau d'animation des secrétaires généraux de mairie du département, conformément aux dispositions introduites par la loi du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie.

Madame LOISON précise que prenant exemple sur ce qui se pratique déjà dans certains Centres de Gestion, le législateur a en effet confié aux CDG l'animation de ce réseau en tenant compte, le cas échéant, des réseaux locaux déjà en place.

Madame LOISON indique que même si l'une des caractéristiques principales des agents exerçant les fonctions de secrétaire général-e de mairie soit leur autonomie, il a été identifié comme important qu'ils puissent se rencontrer, échanger et se sentir soutenus par un collectif afin de maintenir et développer leurs compétences, renforcer l'attractivité de leur métier et garantir de bonnes conditions de travail.

Madame LOISON précise que pour ce faire les services du CDG en charge de ce projet ont successivement :

- Interrogé les intercommunalités pour connaître les actions existantes sur leur territoire,

- Diffusé un questionnaire très complet (management, relations au travail, conditions de travail et mise en place du réseau) à tous les secrétaires généraux de mairie, en s'inscrivant dans le cadre

d'une enquête portée par l'ANDCDG à laquelle ont participé 18 centres de gestion sur le territoire national, dont les 5 CDG normands. Madame LOISON souligne que cette enquête a permis de collecter plus de 3400 réponses sur l'ensemble des territoires concernés, avec un double objectif : Etablir un état des lieux pour chaque CDG et constituer un observatoire national. Pour la Seine-Maritime, le taux de réponse a été de 41,6 %,

- Organisé un échange direct avec des secrétaires généraux de mairie volontaires pour partager leurs expériences, recueillir leurs attentes et trouver ensemble des pistes d'action à déployer.

Les enseignements de l'enquête à l'échelle de la Seine-Maritime :

Madame LOISON détaille l'enquête qui a permis de sonder 287 agents occupant les fonctions de secrétaire général de mairie sur un contingent de 683, soit un taux de retour significatif de 41,6 %. Il en ressort les enseignements suivants :

- **Un métier valorisant qui a du sens**

Madame LOISON précise qu'il ressort de l'enquête que dans la majorité des cas, les agents concernés considèrent que les conditions sont réunies pour travailler de manière sereine.
En effet, le travail de secrétaire général de mairie est souvent valorisé par les élus, avec en point d'orgue, la participation aux conseils municipaux et autres commissions spécifiques durant lesquelles les élus s'appuient sur leur collaboratrice/collaborateur. Ainsi, plus de 92 % des personnes sondées considèrent exercer un travail ayant du sens et apprécient leur grande autonomie.
La répartition des responsabilités avec les élus leur apparaît claire et les missions bien définies. Les relations de travail avec les élus permettent des échanges faciles et l'expression des opinions, même divergentes, est possible. Enfin, ils se sentent soutenus par l'autorité territoriale en cas de problème.
90 % déclarent également avoir accès à la formation, essentiellement auprès du CNFPT.
Malgré ces retours positifs, certains écueils semblent subsister, entraînant parfois une démotivation chez les agents concernés.

- **Un métier contraignant, en constante évolution**

Madame LOISON indique que les secrétaires généraux de mairie disent devoir s'adapter continuellement aux nouvelles réglementations et manquer, dans la majorité des cas, de temps suffisant pour se former. 28.4 % des personnes interrogées déclarent ainsi ne pas être bien informées des évolutions.
Par ailleurs, malgré certaines compétences transférées aux intercommunalités et des moyens financiers limités dans leur collectivité, leur charge de travail ne cesse d'augmenter. Un tiers d'entre eux n'a pas assez de temps pour effectuer son travail et 83.5 % sont confrontés à des interruptions régulières de tâches.
Il en résulte du stress chez 85.6 % des sondés, dont 37.5 % en stress permanent.
Cela se traduit également, pour un quart d'entre eux, par des difficultés à concilier vie professionnelle et vie personnelle. Ainsi, près d'un tiers se sent contraint, plusieurs fois par mois, de travailler en

dehors des horaires de travail, 43.5 % consultent leurs mails professionnels en dehors des heures de travail, et plus d'un tiers est dérangé sur son temps personnel pour des motifs professionnels. Il en ressort que près de deux personnes interrogées sur trois pensent régulièrement au travail chez elles (dont 22.1 % en permanence). Les horaires parfois tardifs de certaines réunions peuvent également être vécus comme une réelle contrainte sur le plan personnel et familial.
On constate ainsi des impacts sur l'état de santé général des agents. Les secrétaires généraux de mairie ayant répondu rapportent également ne bénéficier du soutien de leurs collègues en interne que dans 56 % des cas et travailler peu en interaction avec les autres collègues externes (59 %).
Des temps de convivialité ne sont pas ou peu mis en place dans 81.8 % des collectivités et des actions liées à la qualité de vie au travail sont organisées dans seulement un tiers d'entre elles.
On constate également, dans les communes cibles, un faible taux de participation employeur à la complémentaire santé (32.9 %) mais surtout la quasi-inexistence d'autres avantages sociaux, tels les titres restaurant (3.5 %).

- **Un réseau départemental pour répondre à un besoin d'échanges et d'information**

Madame LOISON indique qu'afin de lutter contre ce sentiment de solitude face à leurs difficultés, les secrétaires généraux de Mairie expriment le besoin d'échanger sur leurs pratiques professionnelles avec leurs collègues. Ainsi, 84.9 % d'entre eux ont des contacts réguliers et informels avec les collègues d'autres collectivités.
Leurs attentes principales vis-à-vis d'un réseau départemental animé par le CDG serait donc la possibilité de pouvoir échanger entre pairs, de bénéficier des expériences de chacun et de profiter de l'expertise du Centre de Gestion.
Ce réseau répondrait à un besoin pour 94 % d'entre eux. 95 % des Maires y seraient favorables.

Les enseignements du groupe de travail restreint « Réseau des Secrétaires Généraux de Mairie » :

Madame LOISON mentionne que les échanges se sont tenus au CDG 76 avec cinq secrétaires généraux de mairie en activité et volontaires. Ils ont été riches et instructifs. Ils sont restitués ci-après de façon synthétique.
A la question de savoir si les secrétaires généraux de mairie présents participent déjà à un réseau, les réponses sont diverses. Certains évoquent des réseaux informels, fruit d'initiatives locales entre collègues de collectivités proches. Ils utilisent des outils de dialogue qu'ils ont facilement à leur disposition (téléphone, mail, réseau social...).
D'autres bénéficient de réseaux organisés par les Communautés de Communes, dans le cadre des relations entre l'intercommunalité et les communes membres, sur la base de l'exercice de compétences déterminées.
Madame LOISON précise que la plateforme « e-communauté » du CNFPT est connue, mais ne permet pas selon eux d'obtenir de réponses suffisamment rapides, ni suffisamment garanties juridiquement.
Aussi l'intérêt d'un réseau animé par le CDG est-il partagé par tous.

Concernant les modalités attendues, Madame LOISON expose les points suivants qui apparaissent déterminants pour les participants :

- Tenir compte de la **diversité démographique, géographique et structurelle des communes** (moins de mille habitants, plus de 2000 habitants, moins de 3500 habitants, présence d'un littoral, d'un port, d'une école, avec ou sans SIVOS, etc. ...) car cela influe beaucoup sur le poste et les fonctions de secrétaire général de mairie,

- La communication par mail, bien que nécessaire, n'est pas le meilleur canal car les flux sont trop importants. Il serait donc judicieux, selon les répondants, de disposer d'un **espace dédié** aux secrétaires généraux de mairie sur le site web du CDG, avec un agenda, des informations ciblées, des rappels, la possibilité de laisser un message, etc..

- Pour les réunions, il est souhaitable d'**alterner les formats entre présentiel et webinaires**, ainsi qu'entre demi-journées et journée entière (une fois par an uniquement). La période de mars/avril étant particulièrement chargée, il faudra éviter de programmer un événement important durant celle-ci,

- Pour le contenu des réunions, une alternance entre des apports de connaissance et d'actualité, mais également des **ateliers très pratiques**, en petits groupes, avec des intervenants professionnels, seraient appréciés.

- De même, un temps laissé libre, entre secrétaires généraux de mairie, lors de ces rencontres permettraient le **partage de pratiques professionnelles**, la transmission de connaissances des plus expérimentés vers les plus novices, et le renforcement des liens.

- Une programmation annuelle, tenant compte des **enjeux propres à chaque période** (préparation budgétaire, emplois saisonniers, ...) serait un plus.

Madame LOISON souligne par ailleurs qu'interrogés sur ce qu'ils préfèrent le plus dans leur métier aujourd'hui, les secrétaires généraux mentionnent l'absence de routine, l'apprentissage constant et l'amélioration continue, ainsi que le rapport direct avec les élus.
Concernant leurs préoccupations au quotidien, tous sujets confondus, l'ensemble des participants indique craindre régulièrement de passer à côté d'une information importante et urgente, nécessitant une action de leur part. Dans un océan de mails, de lettres d'information, et de supports divers, les secrétaires généraux de mairie sont en recherche de solutions d'anticipation, de planification et d'alertes plus ciblées.
Un autre sujet de préoccupation très prégnant est celui de l'urbanisme. Malgré les compétences plus ou moins partagées avec les intercommunalités selon les secteurs, la complexité et la responsabilité associées à ces dossiers pèsent lourd pour les secrétaires généraux de mairie.

Tout ce qui touche au budget et à la comptabilité restent également une source de préoccupation, d'autant que les contacts avec certaines trésoreries (pas toutes) deviennent de plus en plus sporadiques.
Dans une moindre mesure, les questions liées à la sécurité (élagage, illuminations de fin d'année...) au management ou à la communication par exemple (comment rédiger un post sur un réseau social à la demande du Maire ? Comment communiquer auprès de la population sur un sujet sensible ? Comment gérer le droit à l'image ? ...) prennent désormais une place certaine dans les missions.
Enfin, lorsqu'on les questionne sur les partenaires qu'ils souhaiteraient rencontrer en priorité dans le cadre du réseau, les secrétaires généraux de mairie évoquent, de manière non exhaustive, des représentants des trésoreries, des géomètres, les équipes du CDG, et l'équipe de l'ADM 76.

La réponse du CDG

Madame LOISON propose, afin de répondre aux besoins, de lancer officiellement le réseau départemental des secrétaires généraux de mairie.
Pour le construire et l'animer au plus près des attentes des agents concernés, Madame LOISON suggère de créer un poste d'animateur ou animatrice du réseau pour lequel des crédits ont été inscrits au budget 2025, et de rechercher pour cette nouvelle mission une personne ayant une expérience avérée du secrétariat de mairie ainsi que des qualités affirmées de pédagogie et de management.
En effet, au-delà des activités spécifiquement liées au réseau (organisation d'ateliers thématiques, de webinaires, diffusion de l'information, proposition de séminaires...) il sera également confié à cet agent plusieurs activités, dont :

- La création et la mise en œuvre d'un espace dédié aux secrétaires généraux de mairie sur le site internet du CDG 76,
- L'instauration d'un dispositif de tutorat auprès des secrétaire généraux de mairie qui débutent dans leurs fonctions, en proposant aux Maires un système temporaire de parrainage et de suivi de l'agent concerné,
- Une assistance technique en mairie, avec un tarif spécifique complémentaire, sur des problématiques complexes. Il s'agirait d'une nouvelle mission optionnelle pour laquelle une fiche détaillée vous est présentée en annexe.
- Une intervention lors de la formation secrétaires généraux de mairie mise en place par le CDG

En complément de l'ensemble des actions déjà proposées par le CDG en faveur de l'amélioration des conditions de travail des agents territoriaux, Madame LOISON souligne que cette nouvelle mission d'animation de réseau professionnel et d'accompagnement de proximité concourra à apporter un réel soutien opérationnel et à rompre l'isolement des secrétaires généraux de mairie, ce qui, parmi d'autres mesures, tendra à renforcer l'attractivité de ce métier en grande tension.
Madame LOISON rappelle que comme cela avait pu être évoqué lors de la séance du 27 septembre dernier, le fil rouge de ce dispositif sera de soutenir une communauté d'agents relativement isolés dans leurs fonctions pour créer un collectif de travail et d'échange, améliorer l'exercice du métier de

secrétaire général de mairie et répondre ainsi aux enjeux de recrutement et de fidélisation qui s'attachent à cette fonction.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, Madame LOISON entendue, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise :

- **Le recrutement d'un agent en charge de l'animation du réseau des secrétaires généraux de mairie, au sein du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ou des attachés territoriaux,**

- **Le lancement, dès lors que ce recrutement sera effectif, du réseau départemental des secrétaires généraux de mairie du département par une communication officielle,**

- **Le développement, par l'animateur ou l'animatrice du réseau, des actions tenant compte des attentes et des besoins recensés de ces professionnels (ateliers d'échange, webinaires, fiches pratiques, etc. ...),**

- **La mise en place du tutorat des nouvelles et nouveaux secrétaires généraux de mairie durant leur prise de poste,**

- **La création d'une nouvelle mission d'assistance spécialisée pour l'accompagnement sur site des secrétaires généraux de mairie, en réponse à un besoin d'appui technique ponctuel sur un sujet particulier relevant des missions de secrétariat général de mairie (préparation du budget, urbanisme, état civil, ...). Cette mission optionnelle, dont le détail est joint en annexe, sera proposée aux tarifs 2025 de 270 € la demi-journée et 453 € la journée, tout inclus (y compris le déplacement).**

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLON